



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Poir-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Anvers, Bruxelles, Gand, Ostende), departure times, and fares for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CR.-A.-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — Londres, 25 janvier.

Les journaux s'occupent presque exclusivement des céréales. Il y a eu à Manchester un grand dîner, après lequel il a été prononcé un grand nombre de discours contre les prohibitions actuelles. On remarque que beaucoup de conservateurs et de ministres du clergé sont au nombre des orateurs qui ont parlé dans ce sens.

FRANCE. — Paris, le 27 janvier.

Le roi est arrivé vendredi matin à Dreux à sept heures et demie, accompagné de L. A. R. M. le duc d'Orléans, M. le duc de Nemours et les jeunes princes. M. le duc Alexandre de Wurtemberg est arrivé à huit heures.

S. M. et L. A. R. ont quitté Dreux à 2 heures et étaient de retour aux Tuileries samedi soir à huit heures.

Le roi, aussitôt après son retour de Dreux, a fait appeler hier soir M. de Montalivet qui est resté en conférence avec S. M. depuis dix heures jusqu'à minuit. Ce matin, M. le maréchal Soult a été appelé de nouveau auprès du roi; à une heure son entrevue n'était pas terminée, et rien n'avait encore transpiré sur le résultat.

Les journaux publient un Memorandum du confesseur de la princesse Marie de Wurtemberg qui circule dans les hauts cercles et qui excite partout une grande sensation.

« A la gloire de la religion et pour l'édification des lecteurs, je publie le récit court, simple et exact de la mort éditante de S. A. R. la duchesse de Wurtemberg, née princesse d'Orléans, tel qu'il a été écrit le 2 janvier au soir, par conséquent le jour même du décès de l'illustre dame.

duchesse. Elle voulut se lever de son lit et s'asseoir sur un sofa.

« La nuit suivante, je veillai dans la chambre voisine; elle me fit appeler et me parla avec ravissement des consolations que l'acte religieux de la veille avait versées dans son âme. Le lendemain elle voulut encore me voir. Elle répéta sa confession et me dit qu'elle connaissait parfaitement son état; la seule chose qui l'attachait encore à la vie, c'était l'amour de son époux, de son fils, de sa famille, particulièrement de sa bonne mère, et aussi l'amour de Dieu, surtout à cause de son époux qu'elle désirait encore voir passer à la religion catholique, et puis mourir.

Feuilleton.

LE CURÉ DE VILLAGE.

(Suite. — Voir le Politique du 28 janvier.) Le curé fut interrompu par des sanglots qui paraissaient du groupe formé par la famille en deuil, et dans lequel le jeune prêtre, à ce cri d'affliction, reconnut les Tascheron, sans les avoir jamais vus.

comprendre qu'en ce moment le couteau tombait sur la tête de ce jeune homme que tous connaissaient, avaient vu naître, et qui leur avait paru dans son enfance incapable de commettre un crime. Les sanglots qui interrompirent la simple et courte allocution que le prêtre devait faire à ses ouailles, le troubèrent à un point qu'il la cessa promptement en les invitant à prier avec fervent.

grand matin de Limoges pour être ici à dix heures, je vais tout préparer pour le déjeuner. M. l'abbé ne trouvera pas ici la table de monseigneur; mais nous ferons de notre mieux. M. Bonnet ne va pas tarder à revenir; il est allé consoler ces pauvres gens... les Tascheron... Voici la journée où leur fils éprouve un bien terrible accident.

lut calme, souriant quelquefois, et voulant toujours m'avoir à côté de son lit; toutes les fois que son époux voulait lui parler, elle s'y refusait avec douceur, se signant du signe sacré de la croix. Ses derniers baisers furent pour le crucifix, ses derniers regards dirigés vers le ciel.

» Elle me demanda si elle pouvait être sûre d'aller près de Dieu, et lorsque je lui répondis que j'étais convaincu que le ciel s'ouvrirait pour la recevoir, elle leva les yeux en haut avec ravissement et resta dans cette attitude jusqu'au moment de sa mort, qui eut lieu à huit heures et quart.

» Jamais je n'ai vu une mort aussi édifiante. Le calme, la force d'âme, le sourire angélique de la duchesse ne pouvaient provenir que d'un sentiment religieux profond et d'une grâce spéciale de Dieu pour une âme dans laquelle il se complait éminemment.

» Pise, le 2 janvier 1859.

(Gaz. d'Aug.) » Vicairie-capitulaire du diocèse. »

HOLLANDE.

Le correspondant de Londres de l'Avondbode donne les détails suivans sur la signature du protocole de la conférence par le comte Sébastiani :

« C'est mardi matin qu'il a reçu de sa cour l'instruction qui l'autorisait à cet effet.

» Dans la réunion qui eut lieu à midi, il en informa les autres plénipotentiaires. Mais comme on n'avait pas entièrement décidé de la forme de l'acte, la signature n'eut lieu que le lendemain. Cependant il porte la date du mardi. Il est de peu d'étendue.

» On se borne à-peu-près à y dire que les cinq puissances sont ensemble et unanimement d'opinion, qu'il convient que l'affaire soit terminée comme il est réglé dans le projet de traité annexé.

» Ce projet de traité n'est pas encore lui-même prêt. Il contiendra les dispositions connues des 24 articles, modifiés seulement, en ce qui concerne la somme qui devra être payée par la Belgique, comme nous l'avons déjà dit, ainsi que quelques changemens relatifs à la navigation de l'Escaut au sujet desquels on a encore demandé des éclaircissemens.

» Ce projet de traité sera, à ce qu'on dit, prêt incessamment, car on s'occupe activement, le protocole ayant en soi encore quelque chose d'irrégulier, d'illégal, si l'annexe ne s'y trouve jointe.

» D'après le Handelsblad, les instructions de M. Sébastiani portaient d'adhérer d'une manière pure et simple et sans réserve.

» Le protocole sera envoyé à La Haye prochainement et communiqué au gouvernement hollandais. »

— On nous écrit de La Haye :

J'apprends à l'instant que la nouvelle du Handelsblad, d'après laquelle la France aurait signé le 22, n'est pas d'accord avec les nouvelles reçues ici par quelques ambassades. On en attend cependant la nouvelle officielle par le prochain bateau à vapeur.

Des personnes bien informées prétendent qu'il a été assigné un terme pendant lequel notre roi et le prince Léopold devront déclarer s'ils se soumettent entièrement ou pas du tout à la volonté des puissances. On doute que Léopold puisse répondre affirmativement et l'on croit qu'en cas de refus, le traité, s'il était accepté par notre roi, sera mis à exécution par la France elle-même, afin de prévenir les collisions qui auraient lieu si l'exécution en était remise à une puissance allemande.

On dit qu'on équipe huit vaisseaux de guerre en Angleterre pour, en cas de résistance, bloquer les ports belges.

On ne sait pas encore quelle somme la Belgique aura à payer annuellement. On attend avec impatience quelle sera la somme déterminée; mais on croit ne pas être loin du chiffre quand on compte sur 5,000,000 de florins.

(Avondbode.)

— L'Avondbode publie d'après une correspondance de Bruxelles des détails sur la force de l'armée belge réunie sur les frontières de Hollande. Cette force, dit le correspondant, est considérable. On compte en première ligne, 48 bataillons d'infanterie, 56 escadrons de cavalerie et 7 batteries d'artillerie, ensemble 50,000 hommes. L'armée belge sera portée à la fin du mois à un total de 85,000 hommes par suite de la rentrée des permissionnaires.

Suit l'énumération des villes où se trouvent les quartiers

Mais il est encore des coins sur la terre, où cet absurde préjugé subsiste, où la famille souffre du crime d'un de ses enfans, ou de ses pères. Cette croyance rendait le pays inhabitable aux Tascheron. Leur profonde religion les avait amenés à l'église le matin: était-il possible de laisser dire sans y participer la messe offerte à Dieu pour lui demander d'inspirer à leur fils un repentir qui le rendit à la vie éternelle, et d'ailleurs ne doivent-ils pas faire leurs adieux à l'autel de leur village. Mais leur projet était consommé. Quand le curé, qui les suivit entra dans leur principale maison, il trouva les sacs préparés pour le voyage! L'acquéreur attendait ses vendeurs avec leur argent. Le notaire dressait les quittances. Dans la cour, derrière la maison, une cariole attelée devait conduire à Limoges les vieillards avec l'argent, et la mère de Jean François. Le reste de la famille comptait partir à pied, nuitamment.

Au moment où le jeune abbé entra dans la salle basse où se trouvaient réunis tous ces personnages, le curé de Montégnaç avait épuisé les ressources de son éloquence.

Les deux vieillards, insensibles à force de douleur, étaient accroupis dans un coin sur leurs sacs, en regardant leur vieille maison héréditaire, ses meubles et l'acquéreur, et se regardant tour à tour comme pour se dire: Avons-nous jamais cru que pareil événement pût arriver? Ces vieillards qui, depuis longtemps avaient résigné leur autorité à leur fils, le père du criminel, étaient comme de vieux rois à leurs abdications, redescendus au rang passif des sujets et des enfans.

Tascheron était debout. Il écoutait le pasteur auquel il répondit à voix basse par des monosyllabes. Cet homme, âgé d'environ quarante-huit ans, avait cette belle figure que Titien a trouvée pour tous ces apôtres: une figure de foi, de probité sérieuse et réfléchie, un profil sévère, un nez coupé en angle droit des yeux bleus, un front noble, des traits réguliers, des cheveux noirs et crépus, résistants, plantés avec cette symétrie qui donne du charme à ces figures bruniées par les travaux en plein air. Il était facile de voir que les raisonnemens du curé se brisaient devant une inflexible volonté.

Denise était appuyée contre la mette au pain, regardant le notaire qui se servait de ce meuble comme d'une table à écrire, et à qui l'on avait donné le fauteuil de la grand-mère.

L'acquéreur était assis sur une chaise à côté du tabellion. Les deux sœurs mariées mettaient la nappe sur la table et servaient le dernier repas que les ancêtres allaient offrir et faire dans leur maison et

généraux et les bataillons, escadrons ou batteries que les divers généraux ont sous leurs ordres.

— On nous écrit de Valkenswaard, le 26 janvier :

Cette nuit nous avons pensé un moment que les Belges venaient nous attaquer. On entendit 6 à 8 coups de canon dans la direction de Bladel. Nous sommes ici sans infanterie. A l'instant on sonna l'alarme et les hussards montèrent à cheval; mais l'alerte n'a pas eu d'autres suites. On ne sait pas ce que signifiait cette canonnade. Je vous l'écris seulement pour vous prémunir contre les nouvelles exagérées qui pourraient vous parvenir. (Idem.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 janvier.

La garde civique de Bruxelles est invitée à se tenir prête à se rendre, en tenue et en armes, au premier appel, aux postes centraux.

— M. le comte Félix de Mérode est de retour à Bruxelles. — M. de Gerlache est également arrivé hier, de retour de la mission qu'il était allé remplir à Londres.

— Les étudiants des quatre universités viennent d'envoyer des adresses au Roi pour lui demander l'autorisation et les moyens d'organiser un corps d'étudiants.

— Un caporal du 2^e régiment, a été arrêté hier soir par la police, et remis entre les mains de l'autorité militaire, au poste de l'Amigo, sous la prévention d'avoir porté dans l'estaminet du Renard, rue du Renard, des coups de sabre à plusieurs bourgeois, dont un blessé à la tête a été transporté à l'hôpital St-Jean.

— Hier, un commencement d'incendie a jeté l'alarme dans le quartier avoisinant le Parc. Pendant que lady Wellesley, qui habite au boulevard du Régent, n. 57, se trouvait au spectacle, une bougie allumée resta inaperçue dans son boudoir. Cette bougie mit le feu à des robes, puis à des rideaux et à quelques autres objets. Ce ne fut qu'alors que l'éclat des flammes donna l'éveil aux domestiques. Lord Wellesley est parvenu avec leur secours à éteindre le feu avant l'arrivée des pompes envoyées de la Place Royale et de la Grand-Place. A peine le bruit de cet événement s'était-il répandu que M. l'échevin Verhulst, M. le général Buzen et plusieurs fonctionnaires civils et militaires se rendirent sur les lieux.

Le feu a aussi pris hier matin dans une cheminée de la maison d'un coiffeur rue de la Montagne, en cette ville; il a également été maîtrisé de suite sans l'assistance des pompes.

— Les bayadères arrivées de Londres à Anvers, pour y donner plusieurs représentations sur le théâtre de cette ville, sont attendues à Bruxelles la semaine prochaine.

La chambre a consacré toute sa séance d'hier à la discussion de l'art. 15 de la loi sur les chemins vicinaux. Le public, qui s'attendait à des interpellations sur la question extérieure, avait de bonne heure envahi les tribunes, mais son attente a été trompée.

On suppose que des interpellations auront lieu aujourd'hui.

Bruxelles, le 28 janvier. — (5 heures.) — Le protocole est signé, tels sont les mots qui passent de bouche en bouche. Mais, en même temps, on se demande que fera le gouvernement? Un peu de patience et la solution sera connue de tous. Il est question d'un comité secret à la chambre des représentans, comité dans lequel le ministère communiquerait l'acte authentique de la Conférence. On croit que la chambre ne sera pas en nombre aujourd'hui, et que dans tous les cas, le ministère n'est pas encore en mesure de se prononcer. Il y a eu, dit-on, conseil des ministres à midi, et si, ce qui se répète est vrai trois des membres du cabinet se prononceraient pour la paix et proposeraient la dissolution des Chambres, afin de connaître l'opinion du pays, sur les graves questions qui s'élevaient. De sourdes rumeurs circulent, elles prennent leur source dans des provocations incendiaires; cependant, elles n'effraient point, parce que chacun a la conviction qu'avant tout le gouvernement veillera et fera respecter l'ordre intérieur.

Dans cet état de choses, bien que l'opinion du maintien de la paix reste inébranlable, on conçoit qu'il y ait moins que jamais désir d'entamer de nouvelles affaires. Les cours sont stationnaires. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 P, 5 p. c. 97 A, 4 p. c. 87 P, 5 p. c. 67 P. Société Générale titres en nom. fl. 765 A. certificats au porteur émission de Paris 1020, Société de Mutualité 1068 75 1067 50 (106 7/8 5/4) et P. Banque de Belgique 560 (56) P. Société Nationale 1050 (105) P.; Lits Militaires 5560 (112) P.

L'actif espagnol est un peu faible et pour ainsi dire sans affaires, on le cote 17 7/8 cours au comptant 18 1/4 dont 1 A., primes à un mois.

LIÈGE, LE 29 JANVIER.

CORRESPONDANCE DU POLITIQUE.

Bruxelles, le 26 janvier 1859.

Tandis que la chambre des représentans disserte, avec une

dans leur pays, avant d'aller sous des cieus inconnus. Les hommes étaient assis sur un grand lit de serge verte.

La mère, occupée à la cheminée, y battait une omelette. Les petits enfans encombraient la porte devant laquelle était la famille de l'acquéreur.

Le repas était apprêté pour le notaire, pour l'acquéreur, pour les enfans et les hommes. Le père et la mère, Denise et ses sœurs avaient le cœur trop serré pour satisfaire leur faim. Il y avait une haute et cruelle résignation dans ces devoirs de l'hospitalité champêtre accomplis. Les Tascheron, ces hommes antiques, finissaient comme on commence, en faisant les honneurs du logis.

Ce tableau sans emphase et néanmoins plein de solennité, frappa les regards du secrétaire de l'évêché quand il vint apprendre au curé de Montégnaç les intentions de ce prélat.

— Le fils de ce brave homme vit encore, dit Gabriel au curé. — A cette parole, comprise par tous au milieu du silence, les deux vieillards se dressèrent sur leurs pieds, comme si la trompette du jugement dernier eût sonné; la mère laissa tomber sa poêle dans le feu; Denise jeta un cri de joie.

Jean-François a sa grâce, cria tout à coup le village entier qui se rua vers la maison des Tascheron. C'est monseigneur l'évêque qui....

— Mes amis, Jean-François n'a pas obtenu sa grâce, répondit le jeune abbé voyant que le coup était porté; mais l'état de son âme a tellement inquiété monseigneur, qu'il a fait retarder le dernier jour de votre fils pour au moins le sauver dans l'éternité.

— Il vit donc, s'écria Denise. Le jeune abbé prit à part le curé pour lui expliquer la situation périlleuse où l'impie de son paroissien mettait la religion, et ce que l'évêque attendait de lui.

— Monseigneur exige ma mort, répondit le curé. J'ai déjà refusé à cette famille affligée d'aller assister ce malheureux enfant. Cette conférence et le spectacle qui m'attendrait me briseraient comme un verre. A chacun son œuvre. La faiblesse de mes organes, ou plutôt la trop grande mobilité de mon organisation nerveuse m'interdit d'exercer ces fonctions pénibles de notre ministère. Je suis resté simple curé de village pour être utile à mes semblables dans la sphère où je peux accomplir une vie chrétienne. Je me suis bien consulté pour satisfaire cette vertueuse famille et mes devoirs de pasteurs envers ce pauvre enfant,

gravité héroïque, sur les poils de lapin et les chemins vicinaux; une question un peu plus importante, celle de la paix ou de la guerre, occupe le public. Se battra-t-on, on ne se battra-t-on pas? Voilà ce que tout le monde se demande et ce que tout le monde ignore.

Le gouvernement et les chambres n'en savent pas plus à cet égard, que le plus humble artisan qui ne quitte jamais son échoppe. Pour moi je crois fermement qu'on ne se battra pas. Mais pourquoi donc alors déployer tout cet appareil militaire? Pourquoi dépenser des millions en armemens inutiles? Ne craint-on pas de nous exposer à devenir la risée de l'Europe? Cette pensée, qui commence à se formuler en reproche, attriste les esprits. On en veut aux chambres, on en veut au gouvernement, de nous laisser dans une incertitude qui démoralise et tue. Et cependant il est impossible de prendre une décision définitive avant que la résolution de la conférence ait été officiellement notifiée à notre cabinet!

Toute l'armée, à l'exception de deux régimens de réserve, sera bientôt sur pied. Au premier février prochain, il y aura cent mille hommes, sous les armes. L'ardeur de nos soldats est sans égale. Tous rentrent au premier appel. On ne compte pas cent retardataires. Cet empressement prouve que le patriotisme n'est pas mort, quoique l'esprit mercantile et industriel qui s'est développé, dans toutes les classes, depuis la Révolution, ait beaucoup contribué à l'affaiblir. Sous ce rapport, le repos nous a été fatal. C'est ce qu'il est impossible de méconnaître. Mais ne nous en alarmons pas. Il en est de même partout.

On avait fondé un dernier espoir sur le succès de la mission de MM. de Mérode et de Gerlache à Paris et à Londres. Mais cet espoir est bien près de s'évanouir. Le bruit était fort accrédité, dans quelques salons de la capitale, que ces Messieurs seraient bientôt obligés de revenir, sans avoir atteint le but de leurs efforts. Le cabinet anglais a très froidement accueilli nos offres de transaction. Il a répondu à M. de Gerlache qu'il était trop tard. Cependant par égard pour le roi Léopold, il a bien voulu se charger de les transmettre au roi Guillaume, sans prendre l'engagement de les appuyer auprès de ce monarque. Louis-Philippe nous a été plus favorable. Il a promis d'employer tous ses efforts pour faire accepter nos conditions; mais en attendant il a cru devoir autoriser M. Sébastiani à signer le traité!!

On disait aujourd'hui que le nouveau protocole était parvenu à notre cabinet, accompagné d'une injonction des puissances qui ordonnent l'évacuation des territoires cédés, pour le quinze février. A défaut par nous de satisfaire à cette obligation nous y serions contraints par la force. La nature des moyens coercitifs n'y est pas indiquée, dit-on, mais on présume que l'Angleterre sera chargée du soin de faire exécuter le traité.

On s'occupe maintenant de l'attitude que prendra la chambre des représentans, quand le ministère se présentera devant elle, le protocole final à la main. Voici quelles sont, à peu près, les dispositions des membres de cette assemblée. Les uns, mais c'est le plus petit nombre, pensent que la Belgique doit accepter les conditions de la Conférence, et évacuer sans résistance le territoire cédé. Les autres se déclarent pour une résistance quand même et ne reculeraient pas devant une guerre générale. Un troisième parti, qui compte beaucoup d'adhérens, se compose de députés qui, tout en reconnaissant la nécessité d'une résistance, sont néanmoins prêts à se soumettre à l'emploi d'une force supérieure. Ils veulent qu'on ne cède qu'à la violence afin de sauver l'honneur du pays. Une quatrième fraction, avant de se prononcer sur la question de savoir s'il faut céder ou résister, demandera que toute décision soit ajournée jusqu'à ce que le roi Guillaume ait fait officiellement connaître sa résolution. Ce dernier parti me semble le plus sage. Il ne faut pas que la Belgique soit dupe, une seconde fois, de l'astuce du roi Guillaume. Il est très-incertain que ce monarque adhèrera aux modifications financières que la Conférence a fait subir au traité du 15 novembre. Ce serait donc une faute impardonnable, de notre part, de prendre une détermination finale avant de connaître celledu roi Guillaume. Quelle honte en effet pour nous si, après avoir prononcé le fatal oui, nous entendions le roi Guillaume y répondre par un non énergique! C'est ce que comprennent très-bien et le gouvernement et les chambres. Aussi puis-je vous certifier, en quelque sorte, que le parti de l'attente prévaudra sur toutes les autres propositions qui pourront être faites.

A la seule pensée de monter avec lui sur la charrette des criminels, à la seule idée d'assister aux fatals apprêts, je sens un frisson de mort dans mes veines. On ne saurait exiger cela d'une mère: pensez, monsieur, qu'il est né dans le sein de ma pauvre église?

— Ainsi, dit l'abbé Gabriel, vous refusez d'obéir à monseigneur. — Monseigneur ignore l'état de ma santé, il ne sait pas que chez moi la nature s'oppose....., dit monsieur Bonnet, en regardant le jeune abbé.

— Il y a des momens où, comme Belzunce à Marseille, nous devons affronter des morts certaines, lui répliqua l'abbé Gabriel en l'interrompant.

En ce moment, le curé sentit sa soutane tirée par une main, il entendit des pleurs, se retourna, et vit toute la famille agenouillée; vieux et grands, petits et grands, hommes et femmes, tous tendaient des mains suppliantes, il y eut un seul cri quand il leur montra sa face ardente.

— Sauvez au moins son âme. La vieille grand-mère avait tiré le bas de la soutane, et l'avait mouillée de ses larmes.

— J'obérai, monsieur. Cette parole dite, le curé fut forcé de s'asseoir, tant il tremblait sur ses jambes. Le jeune secrétaire expliqua dans quel état de fureur était Jean-François.

— Croyez-vous, dit l'abbé Gabriel en terminant, que la vue de sa jeune sœur puisse le faire chanceler.

— Oui, certes, répondit le curé. Denise, vous nous accompagnez.

— Et moi aussi, dit la mère.

— Non, s'écria le père. Cet enfant n'existe plus, vous le savez. Aucun de nous ne le verra.

— Ne vous opposez pas à son salut, dit le jeune abbé, vous seriez responsable de son âme en nous refusant les moyens de l'attendrir. En ce moment, sa mort peut devenir encore plus préjudiciable que sa vie.

— Elle ira, dit le père. Ce sera sa punition pour s'être opposée à toutes les corrections que je voulais infliger à son garçon.

DE BALZAC.

(La suite à un prochain n^o.)

Je vous ai fait connaître que M. Cockerill avait demandé au gouvernement une nouvelle avance de douze cent mille francs. Après une délibération du conseil des ministres, il a été décidé qu'on lui accorderait encore une somme de six cent mille francs. M. Cockerill a déjà touché cette avance. Espérons qu'elle suffira pour lui permettre de traverser heureusement la crise.

Il est parvenu au ministère quatorze demandes tendant à obtenir l'autorisation de fonder des banques d'escompte. On est occupé à examiner les statuts de quelques-unes des sociétés qui se sont présentées pour concourir, par l'établissement de ces Banques, à relever le crédit public et à ranimer le commerce de détail, frappé d'une pénible langueur. Il est question aussi de reconstituer, sur d'autres bases et sous un autre titre, la Banque de Belgique. Quant au projet conçu par quelques capitalistes d'établir une Banque Anglo-Belge, il paraît certain qu'il sera abandonné. Les noms des principaux fondateurs n'offrent pas assez de garantie.

On a accueilli avec beaucoup de faveur, ici, le projet de loi sur le duel, qui vient d'être publié. On trouve que ces dispositions sont fort sages et on espère que son adoption produira d'heureux résultats. Mais il se pourrait bien qu'il ne fut pas discuté dans le courant de cette session.

Les discussions que soulèveront les graves événements politiques qui se préparent absorberont probablement un grand nombre de séances, et nous arriverons peut-être à l'époque du renouvellement partiel des chambres, avant qu'on ait trouvé le tems de s'occuper des améliorations que réclament plusieurs branches d'administration intérieure. X.

Une lettre de Cologne annonce que l'on y a reçu à Berlin, sous la date du 26, la nouvelle que l'on arme, avec activité, la réserve en Prusse.

On nous écrit de Diest, le 26 janvier :

« Les environs du camp de Beverloo et généralement tous les points de la ligne militaire de défense regorgent de troupes. La police exerce une salutaire surveillance au camp; personne ne peut y pénétrer sans une permission signée du commandant de la place. Les femmes et les enfants des cantiniers ont dû quitter le camp.

» La population de Diest et des environs fraternise cordialement avec les militaires.

» Malgré le mauvais temps qu'il fait depuis quelque temps, on travaille avec activité aux fortifications de Diest. Plus de 400 ouvriers y sont employés. Les officiers du génie et les entrepreneurs chargés de l'exécution de ces importants travaux, déploient beaucoup de zèle et d'activité. Les colonels du génie Joly et Winssinger ont inspecté, il y a quelques jours, les terrassements qu'on élève et dont l'achèvement a été un peu retardé par la crue des eaux du Demer. » (Obs.)

On écrit d'Anvers, 27 janvier :

« Un bateau-citerne hollandais, prenant sa cargaison d'eau douce de l'Escaut, en avant de Lillo, limites belges, a été arrêté hier par les douaniers de la patache belge du *Kruysschans*, et conduit ce matin devant la ville; cet acte qui, au premier abord paraît insignifiant, peut cependant avoir des conséquences très graves pour notre navigation. En premier lieu, il faut s'attendre à des représailles de la part des Hollandais, contre les bateaux-citernes belges qui vont prendre de l'eau salée à Bath pour les sauniers de Boom, et ensuite à d'autres vexations contre nos bateaux, qui naviguent en si grand nombre sur les limites hollandaises.

» On attend de Bruxelles les instructions nécessaires à cet égard, et surtout si on doit rendre le bateau citerne confisqué. On espère pour les bateliers en général qu'on le rendra, car il y a en ce moment de bons frêts pour la navigation de l'intérieur, et il n'en faudrait pas plus dans les circonstances actuelles pour compromettre toute notre marine, et peut être amener la fermeture de l'Escaut à nos navires.

Chacun est persuadé que le gouvernement est étranger à ce petit acte d'hostilité, que les douaniers provoqués à s'organiser en corps d'armée ont probablement commis, croyant faire une plaisanterie d'avant-poste. La Hollande est, on le sait par expérience, très-jalouse de ses droits maritimes, il pourrait arriver, si on n'excusait promptement ce fait, qu'elle le prit au sérieux. »

Tous les journaux anglais s'occupent de la question hollando-belge; les uns approuvent, les autres blâment la décision finale.

Le *Courrier*, après avoir dit qu'un des derniers actes ministériels de M. Molé avait été de donner à M. Sebastiani l'ordre de signer le protocole de la conférence, ajoute : « Nos lecteurs savent déjà que M. Sebastiani a apposé sa signature mardi, et hier (jeudi) le fait a été annoncé officiellement aux ambassadeurs de la Hollande et de la Belgique. Il est laissé à la Hollande d'accepter ou de refuser les conditions de la décision. Cependant dans le cas où la Hollande les refuserait et que la Belgique les accepterait, les puissances représentées dans la conférence, ne permettraient pas à la Hollande de recommencer les hostilités; d'un autre côté, si la Hollande accepte le traité, et que la Belgique le rejette, les cinq puissances veulent obtenir par la force ce qu'elles regardent comme les justes droits de la Hollande.

» Un corps d'armée français considérable s'assemble le long des frontières belges. Il y a bien des motifs pour justifier une pareille mesure. Il est possible qu'elle ne soit pas probable, qu'aucun des deux états ne se soumettra à la décision qui, à la vérité, ne rend justice à aucun d'eux. La Hollande a fait de grands sacrifices pour obtenir la Belgique, qu'elle est maintenant condamnée à perdre sans recevoir de compensation, tandis que la violence qu'on commet envers les habitants du Limbourg et du Luxembourg, malgré les efforts de la diplomatie pour déguiser la portée de cet acte, est, pour dire le moins, fort sévère, et pourrait avoir plus tard des suites qui la feront reconnaître comme émanée d'une politique équivoque. La question, nous en convenons, était très-difficile, et il était à peine possible de l'arranger sans faire tort à une des parties. »

Le Roi a signé le 28 l'arrêté de la promotion dans la cavalerie, dont on parle depuis plusieurs jours. Il comprend 5 officiers promus au grade de lieutenants-colonels et 5 au grade de majors, plusieurs capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Les majors promus sont MM. Fétis, Vandekerkove, De la Grotterie, de Macar et Du Roz. Les capitaines nommés majors sont MM. Collins, D'Olivier, Van der Burch.

N. B. Le *Moniteur* du 29 donnera cet arrêté. — On lit dans *l'Indépendant* : Nous venons de nous assurer de l'exactitude de ce qui a été dit par différents journaux concernant l'admission de plusieurs Polonais dans l'armée nationale. Mais nous avons appris en même temps que l'intention du gouvernement est de ne pas admettre davantage; nous croyons devoir faire connaître cette décision; qui paraît être positive afin de prévenir de la part d'autres officiers polonais, résidant à l'étranger, des démarches qui ne leur serviraient à rien et pourraient leur occasionner de grandes dépenses.

— On lit dans *l'Echo du Luxembourg* : Les journaux parlent de nouveau de mouvements de troupes dans les provinces Rhénanes, et de la concentration de quelques corps d'armée sur les frontières belges. D'après des renseignements qui nous inspirent toute confiance, nous avons lieu de croire que la Prusse ne prend pas encore une attitude hostile à notre égard.

Nous apprenons qu'aux portes de Luxembourg on prend aujourd'hui des précautions très-minutieuses pour empêcher les officiers belges d'entrer en ville. Nous ne savons réellement pas pourquoi le gouvernement militaire prend tant à cœur de repousser de l'enceinte de la forteresse tout ce qui porte l'uniforme belge, quand, de notre côté, nous laissons librement circuler sur le territoire belge les officiers de Luxembourg.

Les permissionnaires de la partie cédée, rappelés sous les armes, montrent tous le plus grand empressement à rejoindre leurs corps. C'est encore là un fait qui prouve combien les Luxembourgeois sont dévoués à la Belgique. En effet, pourrait-on nous citer un pays dans lequel on ne se soustrairait pas au service militaire, si on pouvait le faire impunément, comme chez nous, en l'absence de toute force militaire pour faire marcher les réfractaires ?

— On écrit d'Anvers, 27 janvier : Des ouvriers de nos environs arrivés hier de Diest assurent qu'une grande partie des ouvrages de terrassements s'est éboulée par suite des fortes pluies; cependant on espérait pouvoir réparer les dégâts dans peu de jours.

Trois convois de troupes sont arrivés hier par le chemin de fer. Celui du 2e régiment de chasseurs s'est dirigé immédiatement sur Turnhout. Les deux autres, composés de permissionnaires du 7e régiment de ligne, ont été casernés aussitôt leur arrivée en ville.

— Il paraît que la justice fait de nombreuses perquisitions dans toutes les villes, sur les enrôlements opérés sans autorisation du gouvernement. A Termonde, un jeune homme dont le patriotisme est connu, vient d'être cité devant le juge d'instruction, M. Mulken, sous la prévention de ce fait.

— Nombre d'élèves en médecine des différentes universités se sont mis à la disposition de M. le ministre de la guerre pour le service de l'armée. Plusieurs médecins de Bruxelles, qui se sont déjà distingués par leur dévouement lors des combats de 1850, sont prêts encore à rendre les mêmes services.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance publique du 26 janvier 1859. — La séance est ouverte à cinq heures et un quart; plusieurs membres sont en retard, mais ils arrivent successivement, à l'exception de M. Capitaine, qui, en définitive, est le seul absent.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion du 19. M. le bourgmestre communique la correspondance, qui n'offre rien d'intéressant, si ce n'est en ce qui concerne les trois objets suivants : 1° La députation permanente approuve la délibération du conseil communal accordant un subside de 24,000 fr. en faveur de l'entreprise théâtrale pour l'exercice 1858-1859;

2° M. le ministre des travaux publics demande qu'on lui envoie dans un bref délai le projet complet des ouvrages à exécuter pour la dérivation de la Meuse, etc.;

3° La commission des actionnaires de la route de Liège à Maestricht par la rive droite de la Meuse rappelle sa demande tendante à ce que la ville prenne des actions pour cette route.

L'ordre du jour est abordé. Conformément à la proposition de M. l'échevin De Thier, le conseil autorise le collège des bourgmestre et échevins à se défendre à l'action intentée à la ville par M. Braconier, à l'effet d'obtenir une indemnité de 1,400 fr. par suite d'une fourniture de candelaires en fer devant servir pour l'éclairage au gaz.

La seconde affaire à l'ordre du jour est le budget de la ville pour l'exercice de 1859.

Le titre 1er, comprenant, en deux chapitres, les recettes extraordinaires et les recettes ordinaires, est adopté en conformité des propositions de la commission spéciale, dont M. Lion est rapporteur; seulement sur la demande de M. Hanquet, on ajourne le n° 45. « Partie de l'emprunt de 2,000,000 de fr. — 750,000, » jusqu'à ce que l'on ait terminé les titres des dépenses.

Les articles ci-après ont donné lieu à quelques observations, dont voici l'indication sommaire :

« N° 9. Vente du terrain de la ruelle d'Enfer — 2,680 fr. — M. Wasseige et quelques autres membres, se fondant sur ce qu'il y a réclamation contre l'aliénation de ce terrain, demandent qu'on ajourne l'article jusqu'à ce que le conseil ait statué sur cette réclamation. — Mais MM. Lambinon et Lion combattent cette proposition, en faisant connaître à l'assemblée que déjà deux fois le conseil a eu à se prononcer dans cette affaire, et que la commission des travaux publics a pu s'assurer que la nouvelle opposition dont il s'agit n'a pas d'autres fondements que les précédentes, qui ont été rejetées. Ils font observer, au surplus, que le vote de cet article de recette ne préjuge pas d'une manière absolue encore l'aliénation du terrain de la ruelle. — Ces motifs, accueillis par le conseil, ont fait passer outre à la demande d'ajournement, de laquelle M. Wasseige s'est lui-même désisté.

« N° 15. Arrangements à recouvrer, inclus 1857, sur les revenus des chambres, rentes foncières, etc. — 6,500. — M. Despa a demandé quelques explications au sujet de cet article, ce à quoi MM. Lion et Hanquet, rapporteur et président de la commission du budget, ont satisfait à l'entière satisfaction du conseil.

« N° 14. Intérêts des sommes placées à la caisse d'épargne — 4,000 fr. A l'occasion de cet article de recette, M. l'échevin Constant a été appelé à faire connaître que la ville a dans ce moment une somme de 100,000 f. placée à la caisse d'épargne.

« N° 48. Produit de l'octroi — 924,000. » On a fait la remarque que cet article serait probablement en-dessous du produit réel, puisque celui-ci s'est élevé pour 1858 à fr. 945,829-29.

L'assemblée passe à l'examen des dépenses ordinaires, qui font l'objet du titre 2e.

Les quatre premiers articles, relatifs aux traitemens du bourgmestre, des échevins, du secrétaire et du receveur, sont admis sans aucune observation, étant les mêmes que l'année dernière.

Quant au 5me, « traitement des employés de l'Hôtel-de-Ville », il donne lieu à une très-longue discussion par rapport à cette double proposition de la commission du budget : 1° de supprimer l'emploi, au secrétariat, d'un commis spécialement chargé de l'instruction publique et des beaux-arts, et 2° de créer un chef rédacteur au bureau des travaux publics.

La commission justifie comme suit cette double proposition : « Le besoin d'attacher au bureau des travaux un commis rédacteur, a fait reconnaître à votre commission, par 7 voix contre 2, qu'on pouvait avec d'autant moins d'inconvénient supprimer l'employé spécialement chargé de l'instruction publique et des beaux-arts, au traitement de 1200 francs, que le secrétariat étant ainsi déchargé de la correspondance relative aux travaux, à la police et à l'octroi (ces deux derniers services ont déjà leurs chefs de bureau), le nombre d'employés qui lui reste suffira pour remplir les attributions données à l'emploi supprimé. »

Plusieurs membres déclarent n'avoir pas la conviction de la possibilité d'avoir un bon service pour l'instruction et les beaux arts après avoir supprimé l'emploi du commis qui avait cette partie au secrétariat, et ils allèguent surtout l'utilité, la nécessité même de l'employé spécial pour tenir la plume lors des réunions de la commission d'instruction. Des explications sont demandées au collège, ensuite desquelles M. le bourgmestre, parlant en son nom et comme chargé spécialement de la direction du service dont il s'agit, donne l'assurance que l'arrangement proposé peut se concilier avec la marche régulière de cette branche importante de l'administration qui, du reste, est conforme à celle qui a été faite par M. le secrétaire dans le sein de la commission du budget et dont la lecture est donnée à l'assemblée.

MM. Lion, Pierrot, Hanquet, Despa, De Thier, Koeler, Wasseige, Forgueur, Lambinon, Flenssu, Chefneux, Dehassé, Delexhy et Tombeur prennent une part plus ou moins active à cette discussion, roulant toujours principalement sur le point du concours utile de l'employé spécial au sein de la commission d'instruction, et qui se termine enfin par la mise aux voix et l'adoption des quatre questions ci-après indiquées. (M. Brixe n'assiste plus à la séance.)

1° L'emploi de commis spécialement chargé, au secrétariat, de la partie de l'instruction et des beaux-arts sera-t-il supprimé ?

Oui, par 18 voix contre 7.

2° Y aura-t-il un chef rédacteur au bureau des travaux publics ?

Oui, à l'unanimité des voix, moins celles de MM. Despa et Koeler. — Le premier avait précédemment déclaré qu'il se croyait obligé de voter contre toute création qui aurait pour résultat d'augmenter les dépenses ordinaires.

3° Chef rédacteur attaché au bureau des travaux publics et a-t-il en même temps chargé d'assister aux commissions, lorsque les besoins du service l'exigeront ?

Oui, par 18 voix contre 7.

4° Enfin, le traitement de cet employé sera-t-il, comme le propose la majorité de la commission du budget, de 1,800 francs ?

Oui, par 20 voix contre 5, celles de MM. Chefneux, Bellefroid, Constant, Despa et Cox.

Le conseil adopte ensuite les diverses allocations des traitemens des employés du secrétariat, de la comptabilité, de la police, du bureau militaire et de celui des travaux publics, y compris l'inspecteur des bâtiments (création d'emploi pour ce dernier bureau); MM. Despa et Koeler ont seuls voté contre cet article.

On est parvenu au bureau de l'état-civil. L'heure étant avancée (8 1/2 h.) la séance publique est levée.

Le conseil communal, dans le huis-clos de sa séance de samedi, a décidé que la nomination de l'avoué de la ville appartient au collège des bourgmestre et échevins et non au conseil, attendu qu'on ne peut le considérer comme un employé dont parle le paragraphe 7 de l'art. 84 de la loi communale.

Séances du conseil, vendredi et samedi, 1er et 2 février. — Continuation de la discussion du budget de la ville pour 1859.

Cahier des charges pour la location des souterrains de la Halle des Drapiers.

THEATRE ROYAL.

Anne de Boulen a fait hier soir sa deuxième apparition sur notre scène, et cette représentation nous a pleinement confirmé dans l'opinion que nous avons émise mardi dernier : la musique de Donizetti a du charme et une grande clarté; une foule de motifs heureux brillent dans cette partition adaptée à un poème bien pauvre. Les morceaux que nous avons signalés nous ont encore fait un égal plaisir, mais nous devons citer, en outre, le chœur des hommes au 5e acte, qui est plein de mélodie, et même, chose rare pour un chœur, empreint d'un sentiment de douleur très-tendre.

Nous félicitons l'administration de nous avoir fait connaître ce compositeur italien, qui, depuis la mort de Bellini, et depuis que Rossini s'est retiré du monde lyrique pour savourer les douceurs du *far niente*, fixe presque seul l'attention des dilettanti. Quoique jeune encore, Donizetti a produit une multitude d'opéras, dont *Anne de Boulen* est le principal. Le style de cette partition est un mélange de grâce et de passion, de douceur et de puissance, qui ne ressemble ni à Rossini ni à Bellini (l'auteur de *la Norma*), mais qui est une sorte de fusion de la manière de chacun de ces maîtres. Néanmoins, à l'imitation de Bellini, le maestro a sacrifié principalement à la mélodie, ce qui fait que parfois quelques réminiscences d'opéras de maîtres français : cela tient, croyons nous, à la promptitude avec laquelle les Italiens écrivent en général : une fête se prépare, une pièce n'a pas réussi, il en faut une nouvelle, il n'y manque pas, mais aussi son travail s'en ressent; c'est gracieuses, faciles, élégantes, pleines de bon goût et de fraîcheur.

On prétend que Donizetti est doué d'une imagination féconde, d'une prodigieuse facilité d'écrire, on dit qu'à peine âgé de 44 ans il a fait presque autant d'opéras que Scribe de vaudevilles; mais que dans la plupart l'absence d'un travail opiniâtre, d'un goût sévère et épuré, se fait vivement sentir.

Heureusement il n'en est pas ainsi dans la partition que nous avons entendue hier, et qui a encore fourni à Mme. St-Ange l'occasion de développer son beau talent de tragédienne.

M. Terra, dans la voix duquel une légère altération s'est fait sentir depuis quelques jours, a cependant bien dit le rôle mélancolique de Percy, qui va bien à sa taille.

Mme. Thomazetti indépendamment de son jeu dont nous ne parlerons pas, néglige souvent la mesure; elle a failli mettre M. Hermann dans l'embarras, heureusement qu'avec son organisation musicale, notre jeune basse-taille s'est facilement tiré d'affaire. La pièce, du reste, a bien marché; espérons qu'il en sera encore de même aux prochaines représentations.

Les chimistes de la faculté de médecine de Paris, ont dans un rapport constaté la supériorité du sirop et de la pâte de *NAPÉ d'Arabie*, sur toutes les préparations pectorales qui se donnent ce titre; en effet, ces pectoraux sont les seuls qui aient reçu les approbations des médecins et chirurgiens de tous les hôpitaux de Paris, qui leur ont reconnu une efficacité puissante pour guérir les *toux opiniâtres*, les asthmes et les affections de poitrine.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

UNESERVANTE, munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette feuille.

UNE FILLE sachant très-bien COUDRE, BLANCHIR et REPASSER, désire se placer en qualité de BONNE d'ENFANT ou de FEMME de CHAMBRE. — S'adresser derrière l'Hôtel-de-Ville, rue du Casque, n. 95, à l'enseigne du Mortier. 82

Vente D'IMMEUBLES

LE MARDI 5 FÉVRIER 1839,
A 9 HEURES PRÉCISES DU MATIN,
AU DOMICILE DE M. JEAN HENTJENS,
ÉCHEVIN A BOMBAYE,
PAR LE MINISTÈRE DE M^e FLECHET, NOTAIRE A WARSAGE,
IL SERA EXPOSÉ
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
LES BIENS

SUIVANS :

N ^o D'ORDRE	NATURE.	Situation, lieux dits et joignans. H. A. C.	
COMMUNE D'AUBIN-NEUFCHATEAU.			
1	Un petit bois.	Au Blain Fawe à Mauhin.	10 88
2	Id.	Même lieu.	10 88
3	Prairie.	Au Cérurier à Mauhin.	13 07
4	Terre.	Dite Thier de Houteux.	69 75
5	Id.	Dite Blanc Bonier.	61 04
6	Id.	Dite Longue Haye.	50 2
7	Pré.	Dit à la Roche à la Berwine.	56 66
8	Id.	Id.	54 57
9	Id.	Id.	95 89
10	Maisons, dépendances avec jardin et prair.	A Mauhin, tenant à P. N. Loneux.	25 71
11	Prairie.	Dite Thier Pire à Mauhin.	1 09
12	Id.	Tenant à la précédente.	1 09
13	Id.	Dite Pré Janson à Mauhin.	68
14	Terre.	Au Pereux.	21 79
15	Id.	En Regge près Avenay.	26 15
16	Id.	Id.	37 04
17	Id.	Id.	28 83
18	Id.	Id.	45 59
19	Id.	Au Thier d'Avenay.	26 58
20	Id.	Id. au bois Jacques.	56 50
21	Id.	Id. au Chemin du Bois.	24 20
22	Id.	Id.	19 50
COMMUNE DE BOMBAYE.			
23	Id.	En Regge.	26 15
24	Id.	Aux Terres Malles.	26 15
COMMUNE DE WARSAGE.			
25	Id.	En Regge.	17 43
26	Id.	Au Tord Bonier.	3 77 16
27	Id.	Même lieu.	21 80
28	Id.	Aux Dix Boniers.	6 10 32
COMMUNE DE BERNEAU.			
29	Id.	A la Grave Ken.	54 08
30	Id.	Même lieu.	1 49
31	Id.	Au sentier de Berneau à Mesch.	99 2
32	Id.	Id.	34 70
33	Id.	Au-dessous de Berneau.	55 59
34	Id.	Au lieu dit Boschken.	21 60
35	Id.	Au petit chemin de Fouron.	27 50
36	Id.	Dite le Bonier de la Dame.	8 35
37	Id.	Derrière la Cure.	2 70 95
38	Prairie arboré	Id.	56 67
39	Id.	Id.	1 17 70
40	Id.	Id.	26 80
41	Prairie.	Tenant à la précédente et à la route.	92 60
42	Pature et carrière	A Longchamps.	35 40
43	Terre.	Id.	50 90
44	Id.	Dite Wingsberg.	40 40
45	Id.	à la route et au dessous de Bombaye	67 35
46	Id.	Id. au-dessus de Berneau.	9
47	Id.	Vis-à-vis de la précédente.	5 60
48	Prairie avec carrière de pierre calcaire	Près de la granderoute, il y a toute facilité d'y établir un bon four à ch ux.	68 15
49	Terre.	Au Chêne.	15 30
50	Pature.	Derrière le Jardin Simar.	6 64
51	Id.	En Houloff.	27 14
52	Terre.	Au chemin de Cérurier.	42 06

S'adresser, pour voir les conditions et avoir de plus amples renseignements, audit notaire FLECHET, à Warsage, ou à M. RUVETTE, négociant à Richelle.

ON ACCORDERA

DE

GRANDES FACILITÉS POUR LE PAYEMENT.

ODONTINE.

Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

DÉPOT à LIEGE, chez M^{me} JANNÉ-JANSSON

VENTE D'IMMEUBLES.

LE JEUDI 21 FÉVRIER 1839,

à 2 heures après-midi,

En la maison du sieur WAUCOMONT, à l'hôtel de la Paix, à Herve, les enfans de feu Mathieu PIRON et d'Anne Joseph LABEYE, feront exposer en

VENTE A L'ENCHÈRE

Par le ministère du notaire BIERLAIRE,

1^o UNE FERME,
SITUÉE A LA BASSE BERUINE,

COMMUNE DE CHABNEUX,

Consistant dans des BATIMENS d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et plusieurs pièces de prairies, le tout contenant dix hectares cinquante-neuf ares soixante centiares, le tout tenant ensemble et seulement séparé par des chemins.

2^o UNE BONNE ET SPACIEUSE MAISON,

avec environ six centiares de jardin et prairies y annexés, le tout situé à Lammerschoot, près de Saint-Jean-Sart, commune d'Aubel. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au notaire BIERLAIRE, en son étude à Thimister. 99

LES LUNDI ET MARDI, 4 et 5 FÉVRIER prochain,
à 2 heures de relevée,

M^e DUSART, notaire, VENDRA au n^o 828, rue Sainte-Ursule à Liège,

TOUS LES MEUBLES ET MARCHANDISES

Qui s'y trouvent, tels que

Tables, Chaises, Bois de Lits, Litteries, Linges, une belle Pendule et autres Meubles de Menage;
Beaux Buffets de Boutique, à Glaces, et une très-grande quantité de Cuir, Bottes, Bottines, Souliers, etc., etc. 100

AVIS.

M. Pierre COLLON, sortant de la ferme qu'il occupe à Tourinne, et cessant toute exploitation, fera VENDRE aux enchères publiques, son

BEAU MOBILIER,

Les 18, 19, 20 et 21 FÉVRIER 1839. Des annonces ultérieures désigneront les objets à vendre.

VENTES D'ARBRES.

Madame MARTENS fera VENDRE aux enchères publiques,

savoir :

Le MARDI 29 JANVIER 1839, à une heure de relevée,

Dans les prairies dépendantes de sa ferme de Terwagne, commune de Celles, plusieurs *Marchés de Peupliers de Canada* et autres Arbres.

Et le lendemain, à la même heure, dans les prairies de sa ferme d'Avernas-le-Beauduin, une quantité de *Marchés de Bois Blancs, de Peupliers de Canada, de Frenes et deux Noyers.*

Vente

DE

BOIS BLANCS.

JEUDI 7 FÉVRIER 1839, à 11 heures précises,

M. le baron Vandenstein de Jehay, gouverneur de la province, fera VENDRE aux enchères publiques, une forte quantité de *Marchés de*

BEAUX BOIS BLANCS

TRÈS-GROS ET TRÈS-ELEVÉS,

Croissans près de la ferme de Malgueille et dans le pré de la Ville, commune de Jehay.

Ces ventes auront lieu à CREDIT, sous la direction de M^e JAMOULLE, notaire à Faime. 75

AVIS.

Il sera procédé le 5^e Février prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à

L'ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

DES

Vivres de campagne,

DE LA

PAILLE DE COUCHAGE

ET DU

BOIS DE CHAUFFAGE

nécessaires aux troupes de l'armée à partir du 15 du même mois au plus tard, dans les diverses provinces du royaume, à l'exception de celles des deux Flandres et du Luxembourg, des camps de Brasschaet et de Beverloo, et des rives de l'Escaut et dans la province d'Anvers.

Le cahier des charges et conditions auxquels cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^e D^{ne} des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 25 janvier 1839.

A VENDRE

UN

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

BOURSES.

LONDRES, LE 25 JANVIER.

3 ^o consolidés.	92 1/2	Différées	9 1/4
BELGE. 1852.	98 7/8	Passives	5 7/8
HOLL. Dette active.	55 1/8	RUSSE.	—
Portug. 5 p. c.	56 1/4	BRESIL.	79
Id. 5 p. c.	23 7/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	20 5/4		

AMSTERDAM, LE 26 JANVIER.

HOLL. Dette activ.	101 5/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	34 15/16	POLOGNE. L. R. 500	125 1/2
Différée.	—	Prus. L. de Rd. 50	125
Billet de change.	26 1/2	ESPAGNE. E. Ard.	17 5/4
Obl. synd. d'am	94 7/8	Dito grd.	—
Id. 5 1/2.	80	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 7/8	Id.	5 1/4
Id. nouvelle.	—	Id.	—
RUSSE. Hope et Co	106	AUTR. Métall. 5.	—
Id. 1829. 5.	105 7/8	BRES. Obl. à Lond.	77 5/4
Inscr. au gr. livre	72 1/16		

ANVERS, LE 28 JANVIER.

ANVERS. Det. act.	104	PRUSSE. Em. à Berl.	125 1/4
Id. det. diff.	50	NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4
Empr. de 48 mill.	97	A. Et. Rom. Lev. 1852.	160 5/8 et
Id. de 50 mill.	87 5/4	P. Cert. à A. 1854.	99 1/4
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICH. Métall.	107 1/4		
Lots de fl. 100.	—	CHANGES.	
Id. 250.	475	Amsterd. C. jours.	1 1/8 p
Id. 500.	850	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500	120 5/8	Rotterdam. C. jours.	1 1/8 p
Id. 500.	158	Id. 2 mois.	—
BRES. Em. L. 1854.	—	Paris. C. jours.	pair
ESPAGNE. Ardoin.	18 1/8 à 17 5/4	Id. 2 mois.	5/4 % p
Dette passiv. 1854.	—	Londres. C. jours.	59 7/8
Id. Différée.	5 1/8	Id. 2 mois.	59 1/2
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	A. Francfort. C. jours	56
Dit. à L.	74	Id. 3 mois.	55 1/16
		Bruxelles et Gand.	1/8

BRUXELLES, LE 28 JANVIER.

Dette active 2 1/2	55	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	97	A. Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	87	Mutualité.	106 5/4 et
Id. de 57 mil.	67	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 765	—	A. Act. Réunies.	55
Emp. de Paris.	1620	Bourgeois.	—
S. de Comm. de c.	—	A. Papeterie.	—
B. de Belgique.	56	P. Lits de Fer.	—
C. de S. et Oise.	—	P. Luxembourg.	—
Hauts-Fourneaux.	90	P. Asphalt.	—
Banque Foncière.	96 1/2	P. Herve.	—
Idem.	100	Ch. de Fer de Col.	—
Flemu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Hornu.	—	Asphalt.	—
Selessin.	—	Holl. Dette active.	—
Soc. Nationale.	195	Losrenten inscrit.	—
Levant du Flemu.	—	Autriche. Métall.	107 1/4
Ougrée.	—	Naples. C. Falcon.	—
Sars-Longcham.	—	Espagne. Ardoin.	17 7/8
Chemin de Fer.	—	Fin courant.	—
Vennes.	—	Prime un mois.	18 1/4 D. 1 A.
St-Léonard.	—	Différée de 1850.	—
Chatelmeau.	100	Idem de 1855.	—
Verreries.	112	Passives.	—
Betteraves.	—	BRESIL. E. de Roth.	—
Verr. de Charl.	—	Rome. E. de 1854.	100 1/2
Esperance.	—		

VIENNE, LE 19 JANVIER.

Métalliques 5 p. c. 108 1/4 — Actions de la Banque, 1480 1/2.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 28 JANVIER 1839.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 28.
Seigle. idem.	16 60.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 JANVIER.

Le bateau à vapeur belge Bruges, v. de Londres, avec passagers et diverses marchandises.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N^o 632, à Liège.